

COMMUNE DE LUCENAY L'ÉVÊQUE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 13 décembre 2011

Séance ordinaire, sur convocation en date du 02 décembre 2011

Membres présents :

09/11

Marc PERILLAT, Serge LEMERCIER, Françoise DURIAU, Bernard BAUDRIER, Bernard GAUDRY, Arlette MANGEMATIN, Françoise MOUGEL, Véronique THIBAUT, et Christelle JEANNIN.

Membres absents excusés:

02/11

Christian POLYCARPE, qui donne son pouvoir à Serge LEMERCIER.
David MANGEMATIN, qui donne son pouvoir à Marc PERILLAT.

Le maire ouvre la séance à 20h00.

Secrétaire de séance: Véronique Thibault.

Approbation du PV de la dernière séance:

Lecture est faite du compte rendu du conseil en date du 04 novembre 2011.

Le PV du 04 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Actes accomplis par le Maire :

Travaux réalisés pour faciliter l'écoulement des eaux et régler le problème des inondations du côté du commerce d'Arielle : pose d'une canalisation entre domicile de Charlotte Durand et Serge Lemerancier (en traversée de route) pour 4452€.

Continuation du trottoir jusqu'au commerce d'Arielle Deschamps.

Neutralisation de l'ancienne fosse enterrée mise à jour lors des travaux de décapage, résolue avec cependant un avenant supplémentaire.

Le Conseil devra statuer sur les limites de la zone « 30 » à mettre en place.

Sur les routes départementales, la réglementation en vigueur impose, pour les bus, un arrêt hors de la voie de circulation. Par contre, sur une voie communale, où le trafic est moindre, il est possible de créer un arrêt sur le bas côté, le véhicule restant momentanément sur la chaussée.

Le conseil devra statuer sur l'emplacement d'un futur arrêt de bus offrant plus de sécurité pour les usagers.

Projet Régional de Santé 2012 :

Note du Préfet pour avoir notre avis, avant le 17 décembre, sur le projet établi par l'Agence Régionale de Santé concernant un document stratégique qui définit pour les cinq années à venir, les orientations et objectifs régionaux en matière de santé.

Le projet régional de santé de Bourgogne est constitué de six cahiers complémentaires qui déclinent, à partir de l'analyse des besoins et de l'offre de santé (cahier 1), la stratégie régionale caractérisée par son approche transversale (cahier 2), puis les modalités de mise en œuvre de ces priorités dans les schémas régionaux : prévention, organisation des soins hospitaliers et ambulatoires et organisation médico-sociale (cahiers 3, 4 et 5) et les programmes : Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des populations précaires (PRAPS), Programme Relatif à la Télémédecine (PRT), Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), Programme Pluriannuel Régional de Gestion du Risque (PPRGDR), et Programme Régional Qualité et Sécurité (cahier 6), soit environ 1000 pages à débattre.

Les principaux points relatifs à ce projet sont exposés par le Maire, et **le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité:**

1. **Dénonce** le caractère précipité d'une telle consultation sur un projet aussi important, certes technique, qui aurait mérité une présentation synthétique plus accessible aux acteurs concernés.
2. **Demande** que soit conservé un service d'urgence de proximité (SMUR ou SAMU) en liaison étroite avec le pôle Médico-chirurgical d'Autun (Hôpital et Clinique) en symbiose aujourd'hui.
3. **Demande** à ce que soit intégrée au plan, la **maison médicale de Lucenay L'Évêque**, qui fonctionne depuis 2009, avec deux médecins généralistes, un cabinet d'infirmiers, un kinésithérapeute, un service d'aides à domicile.

4. **Affirme**, que la communauté de communes de l'autunois dont son bassin de vie s'élargit au-delà des frontières départementales, (Nièvre et Côte d'Or) doit conserver un centre hospitalier de premier recours de niveau 2, pris en compte comme « plateau technique étendu ».
5. **Emet un avis défavorable**, au Projet Régional de Santé de Bourgogne 2012-2016, compte tenu des éléments ci-dessus et en l'absence d'un temps suffisant pour effectuer une étude approfondie.
6. **Autorise** M. le Maire, à transmettre ces avis à madame Monique CAVALIER, Directrice de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne.

Aménagement place:

Le conseil a souhaité conserver les arbres existant sur la place, considérant qu'ils pouvaient perdurer un certain nombre d'années. Cependant, le rapport sanitaire effectué en 2006 indiquait déjà que deux d'entre eux étaient malades et pouvaient être dangereux (1 face à la mairie et 1 du côté de l'église). Ils seront remplacés par des sujets de bonne taille.

Devis reçus pour la liaison électrique (Transfo/place) qui permettra l'installation de bornes rétractables et l'éclairage sur commande du monument. C'est celui de l'entreprise Fropier (4 704€) qui sera retenu contre celui d' INELEC (5 742€).

Une bordure en granit sera installée autour des bacs à fleurs, pour éviter que les véhicules roulent dedans (dans le projet les bacs étaient simplement délimités et au même niveau que la place).

Les travaux vont s'arrêter sur la place du 23 décembre jusqu'au 16 janvier 2012.

Autorisation donnée à l'unanimité pour l'acceptation du devis.

Travaux de bâtiment :

Nous avons toujours en projet de terminer la dernière maison du « Moulin de Mortaise ». Subvention de 30% pour travaux extérieurs (ravalement façade, huisseries...) A ne pas perdre de vue.

Maison mitoyenne de l'ancienne gendarmerie, concernant l'appartement T6 de 141 m², il serait bon de prévoir la réfection de la salle d'eau qui en a besoin et profiter de l'occasion pour l'agrandir un peu, puisqu'elle correspondait à un T4 à l'époque et que depuis deux autres chambres de 20 et 24 m² ont été aménagées à l'étage. Le locataire actuel va partir. Recherches de nouveaux locataires en cours et pour l'instant 7 familles l'ont déjà visitée.

Cimetière : reprise de concessions:

Recensement des tombes abandonnées. Il faut maintenant lancer la procédure pour reprendre les concessions abandonnées.

Il faudra refaire un plan et tôt ou tard penser à la création d'un jardin du souvenir.

Accord du conseil à l'unanimité pour lancer la procédure de reprise des concessions abandonnées.

Indemnité receveur municipal:

Indemnités pour conseils et comptabilité de la commune à M. Berthier (100% du barème).

Le conseil vote à l'unanimité pour le montant des indemnités dues au receveur municipal.

Tarifs communaux 2012:

Les tarifs communaux sont passés en revue et quelques uns méritent d'être augmentés, vu le nombre d'années qu'ils sont pratiqués sans augmentation :

- Concession cimetière : 200 € pour 30 ans.
- Salle des fêtes : location du vendredi 14h au lundi 14h. Habitants et associations de la commune 110 € le week-end. Locataires extérieurs à la commune 170 € le week-end. Si location de couverts, forfait de 20€.
- Tennis : location du court à 5€ de l'heure, carte à tamponner avec heures gratuites.
- Photocopies en Mairie : format A4 à 0,20€ (noir et blanc) et 0,25 (couleur) , format A3 à 0,30 (noir et blanc) et 0,35 (couleur)
- Camping : emplacement à 4€, électricité 3€, adulte et enfant (+10 ans) 3€, enfant (-10 ans) gratuit.
- Droit de place : par jour 0,60€ le m² avec un minimum de 7€ et par mois 1,50€ le m² avec un minimum de 17€.

Tarifs adoptés par 10 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses:

- **Galette de la Municipalité**

Vendredi 13 janvier 2012 à 19h à la salle des fêtes. Invitation va paraître dans le Petit Lucenois de décembre. Réponse à fournir pour le 04/01 à la mairie.

- **Cantine de Chissey**

4200 repas ont été servis pour un effectif de 30 inscrits + quelques occasionnels.

Contrôle d'hygiène, effectué il y a 1 mois environ. Quelques remarques en découlent : peinture alimentaire à mettre sur les murs, les 2 services (petits et grands) ne sont pas conseillés car pas de moyens pour conserver les plats au chaud ou alors cuisiner 2 fois, mettre en place un registre de traçabilité, préciser l'origine de la viande sur les menus, passer à 25% de bio à partir de janvier 2012, vérifier la température des produits réfrigérés livrés le soir à 18h...

Le bilan financier affiche un déficit de 3319€ auquel il faudra ajouter 2400€ pour payer la surveillance de la cantine soit un **manque de 5719€ à répartir entre les 3 communes.**

L'année passée, la commune avait du mettre 400 € au bout, pour cette année il faudra prévoir 1906 €. En principe une cantine doit fonctionner en autonomie totale, et le fait de compter à chaque fois sur les communes pour boucher le trou est bien trop simple.

Il faut que les trois maires se réunissent et débattent du problème pour trouver une solution, car on ne veut pas se trouver devant le fait accompli avec un déficit qui empire chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.